



Paris, le 27 avril 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GARDE DES SCEAUX

Réforme de l'administration centrale du ministère de la justice

Le décret modifiant l'organisation du ministère de la justice et l'arrêté relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère, publiés au Journal Officiel d'hier mettent en œuvre une réforme générale du ministère au profit des justiciables et des agents.

Jean-Jacques URVOAS salue l'entrée en vigueur de ces mesures, qui permettront au ministère de développer ses capacités de pilotage stratégique, d'améliorer le soutien apporté par le secrétariat général au niveau central et par le biais des plateformes interrégionales, mais aussi de mieux coordonner le dialogue social.

Cette réforme, portée par Jean-Jacques URVOAS, garde des Sceaux, ministre de la Justice, répond à une double ambition :

- confier au secrétariat général un rôle majeur en matière de coordination des services et de modernisation du ministère, permettant la bonne insertion du ministère dans le travail interministériel, l'évolution et la qualité de son organisation et de son fonctionnement ;
- améliorer la mutualisation des fonctions transversales, gage d'efficience.

La réforme entrera en vigueur progressivement en 2017 pour être pleinement opérationnelle au 1^{er} janvier 2018, laissant le temps aux équipes de se constituer.

Elle traduit le souci constant du garde des sceaux de renforcer l'unité du ministère de la justice et de mieux gérer les moyens qui lui sont attribués.

Contact presse – Cabinet du garde des Sceaux
01 44 77 63 15 / secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

